



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2025

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 10

Nombre de Conseillers représentés : 4

Début de séance : 19h00

Fin de séance : 19h45

DATE DE CONVOCATION  
03/11/2025

AFFICHAGE LE

21/11/25

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 novembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 3 novembre 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

**Présents :**

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier, Sandrine Boillot, Thierry Rolland.

**Excusés :** Hervé Lacroix, Audrey Tétart, Lucie Jurcevic, Florence Collino.

**Absent :** Vanessa Jeannin.

**Pouvoirs :** Hervé Lacroix à Sandrine Boillot, Audrey Tétart à Gérard Dèque, Lucie Jurcevic à Bénédicte Lavier, Florence Collino à Thierry Rolland.

**Secrétaire :** Francis Meuterlos

### CHOIX D'UN EMPRUNT À L'ISSUE D'UNE CONSULTATION BANCAIRE

M. le Maire laisse la parole à M. Poncet, qui indique que pour financer les travaux sur le réseau AEP, un emprunt est nécessaire.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1618-2 et suivants relatifs aux emprunts, **VU** le budget primitif eau 2025 et la décision modificative du 15/09/2025,

**VU** la délibération autorisant la souscription d'un emprunt destiné à financer les travaux d'eau potable, **CONSIDÉRANT** que plusieurs établissements ont été consultés et ont transmis leurs propositions dans le cadre de cette consultation,

**CONSIDÉRANT** que les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants : taux d'intérêt, frais annexes, souplesse des conditions, pénalités de remboursement anticipé, et garanties éventuelles,

**CONSIDÉRANT** que l'offre la plus avantageuse pour la collectivité est celle présentée par [nom de l'établissement bancaire] aux conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt : 95 000 €

- Durée : 10 ans
- Type de taux : fixe
- Taux d'intérêt nominal : 3,13 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Amortissement : constant
- Frais annexes : Frais de dossier = 140 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :**  
**DÉCIDE :**

1. **D'approuver** le choix de l'offre présentée par le Crédit Agricole, selon les conditions indiquées ci-dessus.
2. **D'autoriser** M. le Maire à signer avec l'établissement retenu le contrat d'emprunt correspondant, ainsi que tous les documents afférents à cette opération.
3. **De préciser** que les crédits nécessaires au remboursement des annuités seront inscrits chaque année au budget de la collectivité, au chapitre 16 article 1641, tant que la commune conserve la compétence Eau potable.
4. **De charger** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,  
 Le Maire,  
 Gérard DEQUE


